

# Les accords environnementaux du Canada: Entre Bilatéralisme et Diversification

Par Jérémie St-Pierre et Jean-Frédéric Morin

Octobre 2025

## Résumé

Cette note de synthèse examine l'évolution de la diplomatie environnementale canadienne depuis le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle à partir de la base de données des accords internationaux en environnement. D'abord centrée sur les pêcheries et les États-Unis, la coopération du Canada s'est progressivement diversifiée. Toutefois, l'approche canadienne demeure caractérisée par un taux élevé de bilatéralisme. Pour relever les défis contemporains, le Canada doit envisager un mouvement vers un plurilatéralisme progressif, conciliant bilatéralisme, régionalisme et multilatéralisme.

En 1908, le Royaume-Uni signe pour le Canada le *Treaty Concerning Fisheries in the United States and Canadian Waters*. C'est l'un des tout premiers accords environnementaux du Canada. Depuis, les enjeux environnementaux se sont multipliés et complexifiés. Cette note de synthèse retrace l'évolution de la diplomatie environnementale canadienne. En nous appuyant sur la Base de données des accords environnementaux internationaux hébergée à l'Université Laval (Mitchell et al. 2020), nous identifions différentes tendances dans les traités environnementaux du Canada. Cet exercice nous invite à questionner la mesure dans laquelle ces tendances répondent aux nouveaux défis de la gouvernance mondiale de l'environnement.

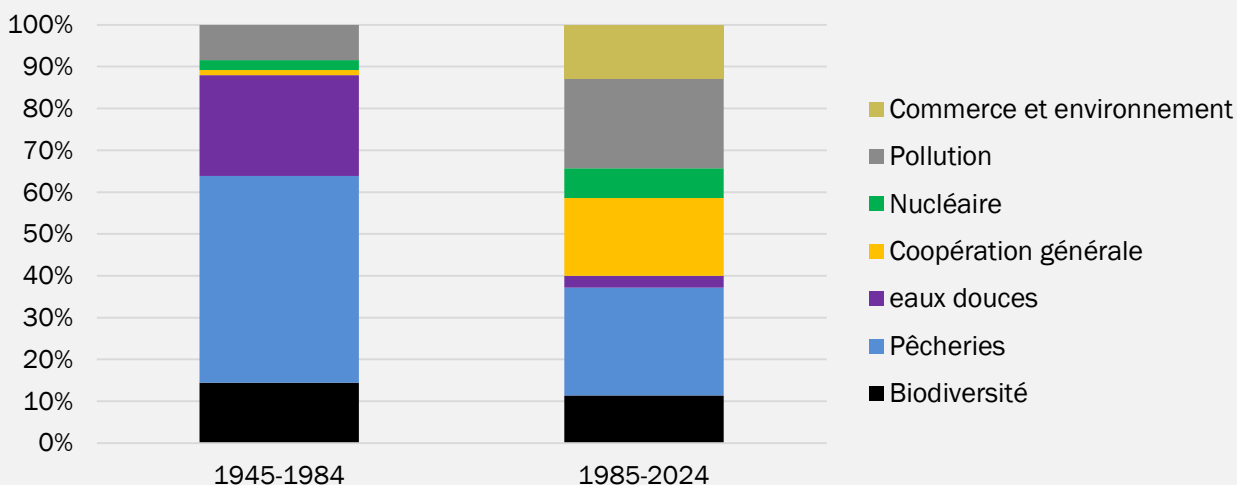
## La diversification

Le *Treaty Concerning Fisheries* de 1908 est représentatif des premiers accords environnementaux du Canada. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le pays était lié par une vingtaine d'accords environnementaux, un nombre comparable à celui des autres pays occidentaux. Parmi eux, dix-sept liaient bilatéralement le Canada aux États-Unis. Tous portaient sur la gestion des stocks de pêche, la préservation des bassins d'eau douce ou la conservation des espèces. Ce nombre limité de thématiques et de partenaires reflétait à la fois les préoccupations environnementales limitées de l'époque et la géographie particulière du Canada.

*Le Canada élargit progressivement les thématiques couvertes par ses accords environnementaux.*

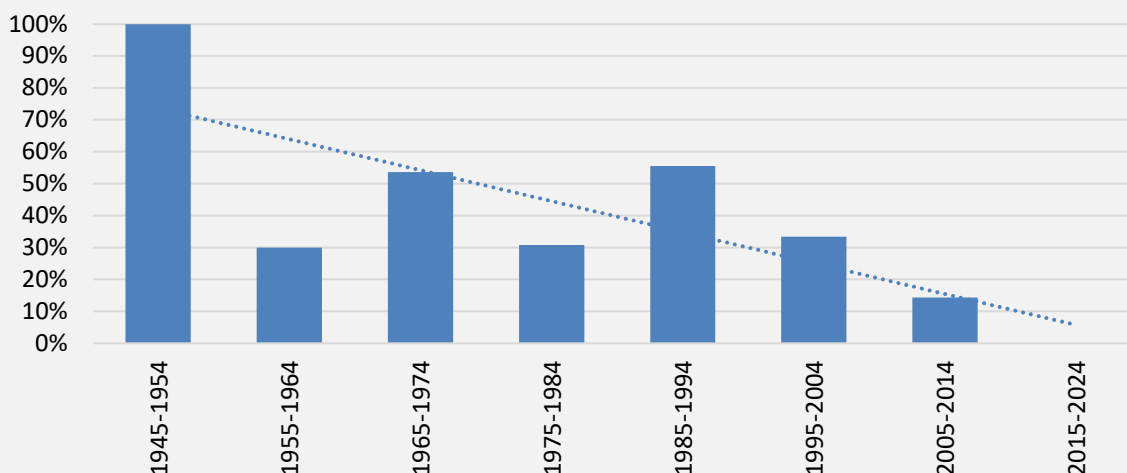
Durant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, deux dynamiques contribuent à la multiplication des accords environnementaux, tant au Canada qu'à travers le monde. D'abord, la dégradation de l'environnement s'accélère et les prises de conscience s'accroissent. Par exemple, la prolifération des armes atomiques devient un moteur de mobilisation écologiste. En 1971, Greenpeace mène sa première expédition dans le Pacifique pour protester contre les essais nucléaires. Le Canada élargit progressivement les thématiques couvertes par ses accords environnementaux. L'énergie, la pollution atmosphérique et la gestion des déchets deviennent l'objet d'un nombre croissant de traités. L'analyse de 223 accords environnementaux conclus entre 1945 et 2024 par le Canada révèle une diminution de la proportion d'accords portant sur la gestion des pêcheries et des bassins d'eau douce au profit d'un accroissement marqué des autres domaines de collaboration environnementale (voir Figure 1).

Figure 1. Thèmes des accords environnementaux canadiens en proportion, 1945-1984 et 1985-2024.



La multiplication des enjeux environnementaux conduit aussi le Canada à diversifier ses partenaires. Si la régulation de la pêche et la gestion des eaux douces sont principalement des enjeux régionaux, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les changements climatiques et la protection des océans sont des enjeux mondiaux. Dans ce contexte, le Canada conclut un nombre croissant d'accords environnementaux avec des pays géographiquement plus éloignés. L'examen des 118 accords bilatéraux signés par le Canada révèle une baisse graduelle de la proportion de ceux conclus avec les États-Unis (voir Figure 2). Plus encore, le Canada n'a signé aucun nouvel accord bilatéral avec les États-Unis entre 2015 et 2024.

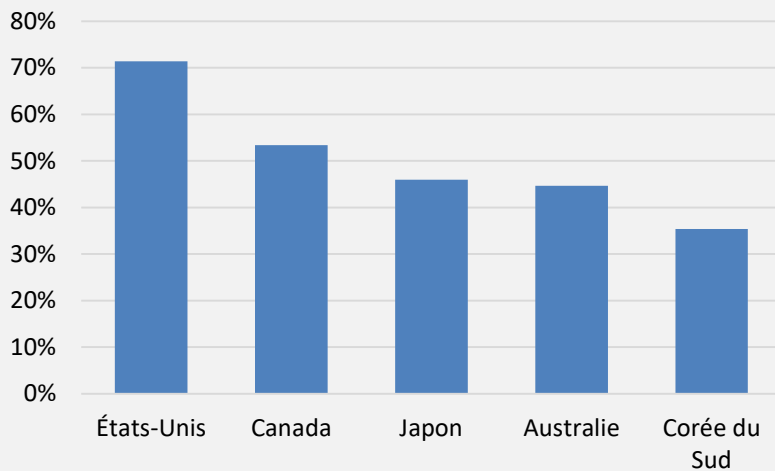
Figure 2. Part des accords bilatéraux environnementaux du Canada conclus avec les États-Unis



## Un accent sur le bilatéralisme

La conclusion d'accords multilatéraux, comme l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le droit de la Mer et la Convention de Bâle sur les déchets dangereux, a contribué à diversifier la diplomatie environnementale canadienne. Néanmoins, l'approche du Canada demeure caractérisée par un recours important au bilatéralisme. En effet, 53% de l'ensemble de ses accords environnementaux sont bilatéraux, une proportion supérieure à celle de plusieurs autres pays comparables, à l'exception notable des États-Unis (voir Figure 3)

**Figure 3. Part des accords environnementaux qui sont bilatéraux**



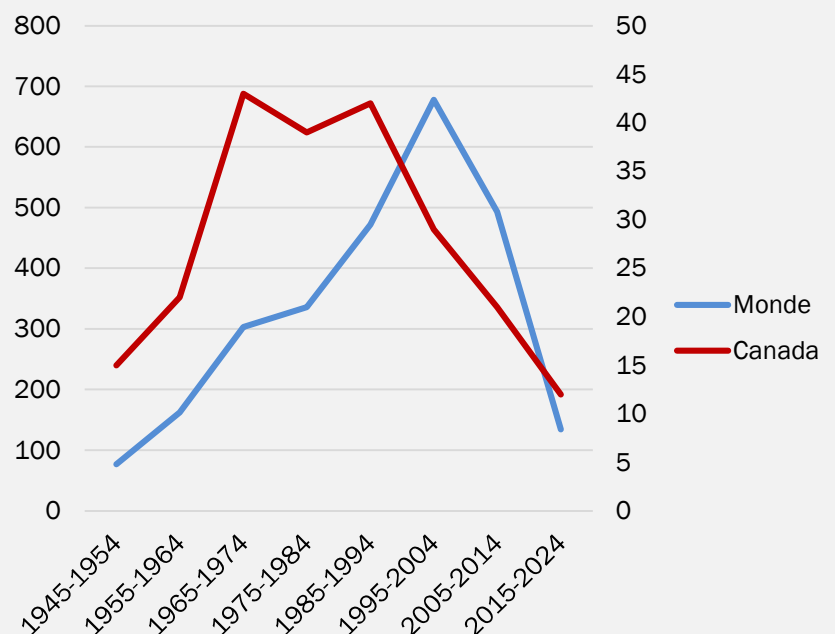
Cet accent sur le bilatéralisme s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, le poids central de la relation canado-américaine dans la politique étrangère du Canada. Ensuite, la situation géographique particulière du pays, qui ne partage ses frontières qu'avec un nombre limité d'États. S'ajoute à cela la relative faiblesse institutionnelle des organisations régionales nord-américaines, en comparaison avec d'autres régions du monde, telles que l'Europe, l'Afrique ou les Andes. Enfin, le Canada a fréquemment utilisé ses accords commerciaux bilatéraux comme vecteurs pour promouvoir la coopération environnementale.

Ce recours marqué au bilatéralisme place néanmoins le Canada dans une position de vulnérabilité. Alors que les États-Unis se désengagent de la coopération climatique et remettent en question le Traité des eaux limitrophes de 1909, le Canada se retrouve avec peu d'alliés et des alternatives limitées.

De plus, la réputation de la diplomatie environnementale canadienne a subi le contrecoup des nombreux retraits du Canada. Le Canada a en effet quitté la Convention baleinière en 1982, le Protocole de Kyoto en 2012, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 2013, ainsi que l'Accord international sur les bois tropicaux en 2013. Même si le nombre total de retraits demeure limité, et que le Canada a parfois réadhéré à des accords préalablement dénoncés par un gouvernement précédent, cette propension accrue à se retirer d'engagements multilatéraux en matière d'environnement est notable. Elle envoie aux autres pays le signal que l'engagement canadien est aussi fragile que celui des États-Unis.

Au cours des dernières années, le Canada n'a pas cherché à compenser cette perte de crédibilité et sa position de vulnérabilité en multipliant les traités environnementaux. Il suit plutôt la tendance mondiale marquée par une diminution de la fréquence de conclusion de nouveaux accords. Ainsi, entre 1975 et 1984, le Canada a signé pas moins de 40 accords environnementaux en une seule décennie. En comparaison, durant la dernière décennie, entre 2015 et 2024, il n'en a conclu qu'une douzaine (Voir Figure 4). Alors que la communauté internationale avait réagi aux défis émergents de la fin du siècle précédent en multipliant les accords internationaux, la réaction aux défis actuels semble être plus complexe.

**Figure 4 : Signature d'accords environnementaux par décennie.**



## Conclusion

Alors que le Canada avait su s'adapter à l'apparition de défis environnementaux dans les années 1970 et 1980, la dynamique diversification semble s'être interrompue et demeure inachevée. Pour relever les défis actuels en environnement, le Canada doit combiner bilatéralisme, régionalisme et multilatéralisme. Dans un contexte où il devient de plus en plus difficile de conclure de grands traités à portée universelle – comme l'a récemment montré l'échec des négociations sur la pollution plastique – il peut être préférable de miser sur une stratégie de plurilatéralisme progressif : commencer par des accords à portée limitée, puis élargir progressivement le niveau d'engagement et le nombre de partenaires (Morin et al 2025). Les défis du XXI<sup>e</sup> siècle demandent le même effort d'adaptation que ceux du XX<sup>e</sup> siècle.

## Références

International Environmental Agreements Database Project, hébergé par l'Université Laval, disponible à l'adresse suivante: <https://www.iea.ulaval.ca>. Accédé: 09/25/2025.

Morin, J. F., Laurens, N., Brandi, C., & Schwab, J. (2025). Using Trade Provisions to Make Environmental Agreements More Dynamic. *International Studies Quarterly*, 69(1), sqaf010.

Ronald B. Mitchell, Liliانا B. Andonova, Mark Axelrod, Jörg Balsiger, Thomas Bernauer, Jessica F. Green, James Hollway, Rakhyun E. Kim et Jean-Frédéric Morin (2020) « What We Know (and Could Know) About International Environmental Agreements », *Global Environmental Politics* 20(1): 103-121.